

mis en ligne le 1er février 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13180 DU 31 JANVIER 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Stationnement.

Avenue Général De Gaulle

Du 05 février 2024 au
06 février 2024.

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par SCI Goélands-Mr LEMONNIER-5 Avenue ARAGO-ZI de la vigne aux Loups-91380 CHILLY-MAZARIN

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre l'installation d'un camion de matériaux, il importe de modifier l'accès au stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 05 février à 08h00 au 6 février à 19h00, pour permettre le stationnement d'un camion de matériaux, le stationnement de tout véhicule terrestre à moteur est interdit sur la partie Sud de l'Avenue du Général de Gaulle allant de son intersection avec la rue Beg Tal Men, à son intersection avec le boulevard de Port Maria.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

